



***CSI-AFRIQUE PROJET 4 - RENFORCEMENT DES
INTERVENTIONS DE LA DANS LE DOMAINE DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE***

**ATELIER SUR L'ELABORATION DE
DOCUMENTS DE POLITIQUES SUR LE
TRAVAIL DECENT**

LOME, SIEGE DE LA CSI-AFRIQUE, 21-22-OCTOBRE 2010

Octobre 2010

Sommaire

Avant propos	3
1. Contexte de l'atelier	4
1.1 Objectif	4
1.2 Méthodologie	4
1.3 Participants.....	4
2 Déroulement des travaux.....	5
2.1 Déroulement du 1 ^{er} jour.....	5
2.1.1 L'ouverture des travaux	5
2.1.2 Les Contributions de l'atelier	5
2.1.3 La visite du Secrétaire Général de la CSI-Afrique	8
2.1.4 Les travaux de groupes.....	9
2.2 Déroulement du 2 ^{ème} jour	10
2.2.1 La restitution des résultats des travaux de groupes.....	10
2.2.2 La voie à suivre et conclusions	10
Annexes	12
Annexe 1 : Liste des participants.....	13
Annexe 2 : Agenda de l'atelier	15
Annexe 3 : Rapports des groupes de travail.....	16
Annexe 4 : Déclaration finale	20
Annexe 5 : Photos de groupe	22

Avant propos

Les conséquences tant économiques que sociales de la crise économique et financière mondiale sont désastreuses pour les populations et les travailleurs africains déjà fragilisés par les nombreuses crises (climatiques, écologiques et alimentaires) qui sévissent sur le continent depuis plusieurs décennies. Des initiatives et actions sont nécessaires pour impulser un changement significatif au niveau des conditions de travail pour réduire le niveau de pauvreté des populations.

C'est pourquoi au niveau du mouvement syndical africain, plusieurs réunions ont eu lieu pour débattre du sujet et mener des réflexions de sortie de crise. A cet égard, des actions ont été mise en œuvre dans le cadre du plan stratégique 2009-2012 de la CSI-Afrique et plus précisément au niveau du projet 4 « *Renforcement des interventions de la CSI-Afrique dans le domaine de la politique économique et sociale* » avec l'appui de la Centrale Syndicale Finlandaise Sask.

La CSI-Afrique estime que les actions syndicales concernant les questions de politique économique et sociale doivent être poursuivies au niveau des différentes stratégies et programmes de développement mis en œuvre dans les pays africains. Aussi, dans le contexte africain, est-il nécessaire, que des initiatives soient prises par les centrales syndicales en vue du suivi effectif de la mise en œuvre des programmes par pays pour un travail décent (PPTD) préconisés par l'OIT.

A cet effet et compte tenu de l'importance de la promotion du travail décent pour les pays africains, des actions de sensibilisation et de formation doivent être organisées au profit acteurs syndicalistes, notamment des jeunes cadres et leaders syndicaux sur les politiques relatives à l'emploi. C'est dans cette optique que la CSI-Afrique a impliqué des jeunes leaders syndicaux dans son second forum sur la crise financière mondiale et le pacte mondial pour l'emploi qui a eu lieu du 18 au 20 octobre 2010 et a organisé à leur intention après ce forum, un atelier sur le thème « *L'élaboration de document de politiques sur le travail décent du 21 au 22 octobre 2010* ».

Une vingtaine de jeunes syndicalistes venant de pays anglophones et francophones ont pris part aux travaux de cet atelier. Le présent rapport fait le point des deux jours de travaux dudit atelier.

1. Contexte de l'atelier

1.1 Objectif

L'atelier vise principalement à renforcer la capacité de jeunes cadres syndicaux à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies en matière de création d'emplois productifs et décents afin d'influer sur la mise en œuvre dans leur pays des politiques sur le travail décent notamment dans le cadre des Programmes par pays pour un travail décent (PPTD) et du Pacte mondial pour l'emploi.

De façon spécifique, cet atelier permettra aux jeunes cadres et leaders syndicaux de :

- Analyser le concept du travail décent et présenter le cadre institutionnel et les orientations de l'OIT déterminant sa mise en œuvre
- Comprendre le travail décent comme un outil pour la promotion du développement en Afrique
- Identifier les stratégies de promotion du travail décent en Afrique, notamment à travers les Programmes de pays pour un travail décent (PPPTD) et la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi
- Réfléchir sur les priorités syndicales en matière de travail décent et dégager des stratégies syndicales pour concrétiser ses priorités. L'action syndicale dans la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi en Afrique

1.2 Méthodologie

L'atelier s'est déroulé sous forme d'échanges, de partage d'informations et de réflexion. Trois communications ont meublé les travaux et ont porté sur les thèmes suivants :

- Le travail décent, un outil pour la promotion du développement en Afrique
- L'Agenda du travail décent
- Les stratégies de promotion du travail décent en Afrique,

Une session spéciale intitulée « *L'action syndicale dans la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi en Afrique* » a été consacrée aux travaux de groupes et de réflexion.

1.3 Participants

Les travaux de l'atelier ont vu la participation d'une vingtaine de jeunes cadres syndicaux anglophones et francophones issues des organisations syndicales affiliées du Bénin, Burkina-Faso, Congo Brazza, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau; Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Togo, Uganda, et Zimbabwe. Compte tenu du lien qui existe entre le thème de l'atelier et celui du forum de la CSI-Afrique sur « *Les réponses syndicales à la crise financière et économique et le Pacte mondial pour l'emploi* », ces jeunes ont eu également à participer aux travaux de ce forum qui s'est tenu du 18 au 20 octobre 2010 au siège de l'organisation.

La liste des participants est présentée en Annexe 1.

2 Déroulement des travaux

2.1 Déroulement du 1^{er} jour

2.1.1 L'ouverture des travaux

Les travaux de l'atelier sur l'élaboration de documents de politiques sur le travail décent ont débuté à la suite des travaux du forum de la CSI-Afrique, le 21 octobre 2010 aux environs de 9h et demi par une minute de silence observée en mémoire du Camarade Kurreeman Cassam des Iles Maurice, Président du Mauritius Labour Congress (MLC), membre du Conseil Général de la CSI-Afrique, décédé le 20 octobre lors des travaux du forum.

Ensuite, dans un briefing, Monsieur Kouglo B. LAWSON-BODY, Economiste à la CSI-Afrique et coordonnateur du Projet 4, a présenté le contexte et les objectifs de l'atelier. Un tour de table s'en est suivi avec la présentation des participants, la formation du bureau de l'atelier et la mise en place d'un comité pour la rédaction de la feuille de route à l'issue des travaux.

Le bureau de l'atelier est composé d'une présidente, Freda S. Frimpong de Ghana TUC, d'un facilitateur, Jonathan Tetteh de Ghana TUC, et d'un rapporteur général Amadou Samake de UNIM Mali. Deux rapporteurs ont été désignés pour les rapports journaliers (Maïdouka Oumarou de USTN Niger et Guindo Nassoun Traore de CSTM Mali).

Le comité de rédaction de la feuille de route est composé de : Amoussou Coovi Anselme de la CSA Benin, Moctar Ould M'khaitir de la CLTM Mauritanie et de Kadiatou Bah de USTG Guinée.

Le 1^{er} jour des travaux a connu deux temps forts meublés par les contributions de l'atelier et les travaux de groupe.

2.1.2 Les Contributions de l'atelier

Trois communications ont été faites dans le cadre des travaux de l'atelier :

1. Le travail décent, un outil pour la promotion du développement en Afrique
2. L'Agenda du travail décent
3. Les stratégies de promotion du travail décent en Afrique,

La première communication portant sur le travail décent comme outil de promotion du développement en Afrique a été faite par Dr Akilou AMADOU, Economiste Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Lomé. Les deux autres communications ont été présentées par Monsieur Ekoué Faustin AMOUSSOU-KOUE TETE, Directeur Général du Travail et des Lois Sociales au Togo.

1^{ère} contribution de l'atelier

Dans sa contribution intitulée « *Le travail décent, un outil pour la promotion du développement en Afrique* », Dr Akilou AMADOU, a axé sa présentation autour de 5 points : (i) Définition et éléments du travail décent ; (ii) Principales caractéristiques du marché du travail en Afrique ; (iii) Situation générale du travail décent dans les pays africains ; (iv) Contribution du travail décent à la réalisation des OMD ; (v) Actions et stratégies des syndicats pour améliorer la qualité de leur participation dans le suivi des politiques de promotion des OMD basées sur le travail décent. Il ressort à l'issue de la présentation que

- Le travail décent est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité ;
- La population active africaine représente environ 11,9% de la main-d'œuvre totale mondiale avec comme prédominance l'agriculture et les activités rurales non agricoles qui constituent la source de revenus pour environ 90% de la population.
- A côté de l'agriculture, l'activité économique en Afrique au niveau des zones rurales que urbaines est caractérisée par un pourcentage très significatif de l'économie informelle (environ 75%)

Pour le présentateur, les défis en matière de développement pour l'Afrique sont de taille. Pour que le continent réalise pleinement son potentiel et atteigne les OMD d'ici à 2015, il devra commencer par relever les défis liés au marché de la main-d'œuvre, faire de la protection sociale un élément primordial de promotion du travail décent et renforcer la gouvernance au niveau du monde du travail..

Pour finir, Dr Akilou a présenté les actions et stratégies des syndicats pour améliorer la qualité de leur participation dans le suivi des politiques de promotion des OMD basées sur le travail décent qui consistent entre autres à :

- s'attacher à renforcer la capacité de négocier des conventions collectives,
- analyser l'information sur les marchés du travail,
- mieux connaître les normes internationales du travail et les lois nationales sur le travail,
- s'appuyer sur les données socio-économiques pour améliorer les compétences requises en matière de négociation collective.

Le débat qui a suivi la présentation a permis au présentateur Dr Akilou AMADOU d'éclairer les participants sur certains aspects techniques à mettre en œuvre afin que les politiques de promotion du travail décent contribuent efficacement au développement du continent africain.

2^{ème} contribution de l'atelier

Présentée par le DG du travail et des Lois Sociales au Togo, la 2^{ème} contribution de l'atelier est titrée « *Le travail décent : Caractéristiques et Réalités* », Monsieur Faustin AMOSSOU-KOUE TETE a dans un premier temps donné la définition et le contenu du concept du travail décent avant d'aborder une à une les différentes caractéristiques inhérentes au concept. Pour le présentateur, un ***travail décent*** est un travail productif réalisé dans des conditions de sécurité, de liberté, d'équité et de dignité. Ainsi les différentes caractéristiques inhérentes au concept sont productivité, sécurité, liberté, équité et dignité qu'il a abordé une à une avec des exemples pratiques à l'appui. Pour le DG du travail et des Lois Sociales, le concept de travail décent est non seulement un idéal mais également une stratégie.

Les débats qui ont suivi la présentation ont porté sur les maladies professionnelles ainsi que les actions syndicales à mettre en œuvre en vue de rendre effectif le travail décent en Afrique entre la mise en place d'un observatoire syndical qui étudiera les situations réelles sur le terrain et proposer ainsi des actions diligentes.

3^{ème} contribution de l'atelier

Titrée « *Le travail décent : Eléments d'opérationnalisation* » le DG du travail et des Lois Sociales au Togo a axé sa 2^{ème} présentation sur les fondements institutionnels du travail décent que sont l'agenda pour le travail décent, la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation juste et le pacte mondial pour l'emploi, avant d'aborder le programme Pays pour le travail décent (PPTD) en ce qui concerne la concrétisation du concept.

Pour ce qui concerne les fondements institutionnels du travail décent, Monsieur AMOUSSOU-KOUE TETE a présenté les axes et contenus de l'agenda pour le travail décent, qui sont :

- la création d'emplois et développement de l'entreprise ;
- la protection sociale
- les normes et droits des travailleurs ;
- la gouvernance et le dialogue social

La déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation juste a de son côté insisté sur

- les 4 objectifs stratégiques de l'agenda pour le travail décent mentionnés ci-dessus
- le mécanisme de suivi
- la nécessité d'une autre forme de synergie
- la coopération technique

Le pacte mondial pour l'emploi est selon le présentateur, une actualisation des 4 principes stratégiques de l'agenda pour le travail décent dans un contexte de la crise

mondiale. Il constitue un instrument de riposte à la crise et également une institution de 11 principes directeurs.

Pour ce qui est du programme pays pour le travail décent, il ressort de la présentation du DG de Travail et des Lois Sociales l'existence de deux générations de PPTD : la génération avant la crise et le pacte et la génération après le pacte. Aussi, le document de PPDT est à la fois un cadre de coopération et un Accord international et son élaboration suit un processus dont les étapes sont les suivantes : la (i) la requête tripartite ; (ii) la validation ; (iii) la signature ; (iv) la mobilisation des ressources ; (v) ; la mise en œuvre et (vi) le suivi.

En terme de situation au niveau mondiale, le présentateur a mentionné qu'à ce jour 21 PPTD ont été signés dont le tout dernier est celui du Togo signé le 19 octobre dernier. 25 autres ont en cours d'élaboration. Les contraintes majeures au processus de PPTD sont l'arrimage avec les autres instruments de coopération : OMD, DSRP, UNDAF et la faible participation des acteurs que sont les syndicats et les patronats.

Pour terminer, l'orateur a mis l'accent sur quelques stratégies syndicales, qui consiste en :

- la maîtrise du concept et de ces instruments
- l'organisation de la participation pour l'élaboration des PPTD
- l'organisation de la participation pour le suivi de la mise en œuvre

Les échanges qui ont suivi, ont permis aux participants de se rendre compte de la faiblesse des syndicats de peser dans les débats autour du sujet faute d'organisation technique et de partage d'informations.

2.1.3 La visite du Secrétaire Général de la CSI-Afrique

De retour de la pause café à 16 heures, les participants ont reçu la visite du Camarade Kwasi ADU-AMANKWAH, Secrétaire Général de la CSI-Afrique qui s'est momentanément soustrait des travaux du Conseil Général. Il a tout d'abord encouragé les jeunes pour leur engagement dans les activités syndicales et leur a ensuite donné sa vision du développement de l'Afrique. Il s'est engagé à promouvoir la jeunesse dans les syndicats africains car pour lui, les jeunes constituent l'avenir du mouvement syndical africain et des initiatives doivent être prises pour les attirer et les mobiliser. Il a également relevé que l'Afrique est marginalisée dans le contexte des nations.

Pour le Secrétaire Général de la CSI-Afrique, les gens perçoivent l'Afrique comme le continent des opportunistes. De plus, les Africains sont devenus des esclaves pour les autres. A l'étranger par exemple, le travail que les autres ne veulent pas faire est réalisé par les Africains. Le complexe d'infériorité bloque souvent les Africains. Il a aussi indiqué que les Africains sont très généreux et prennent les choses à la légère. Ils

doivent de ce fait, tirer des leçons de leur passé récent pour n'avoir pas su bien protéger leurs intérêts.

Pour le Secrétaire Général, en Afrique nous dépendons beaucoup énormément des bailleurs et nous devons être très stratégiques dans les relations avec les autres. La valeur que les autres nous accorderont dépendra de notre propre valeur mais beaucoup ne savent pas apprécier leur valeur.

Pour ce qui touche aux problèmes de développement du continent, le Secrétaire Général de la CSI-Afrique a indiqué que les Africains sont capables de réaliser beaucoup de choses en Afrique. Tout ce que les autres font, les Africains peuvent également le faire mais il leur faut la détermination et l'union. Les Africains doivent se considérer comme faisant partie d'un seul et unique espace. Ils doivent construire des alliances et être liés par un même destin.

Pour finir, il a invité les jeunes à faire usage des nouvelles technologies en vue d'impulser le changement au niveau de leurs organisations de base et partant de là au niveau du continent en général.

2.1.4 Les travaux de groupes

Dans la session 5 au programme de l'atelier, trois groupes ont été constitués en vue de mener des réflexions autour de *l'action syndicale pour la mise en œuvre des politiques de travail décent en Afrique*. Les réflexions ont été conduites suivant les directives bien précises comme mentionnées ci-dessous

- I. *Objectifs de l'action syndicale au niveau national*
 - A. Enjeux et défis du pays
 - B. Priorités syndicales concernant le travail décent
 - C. Stratégies syndicales concernant le travail décent

- II. *Moyens d'action de l'action syndicale*
 - A. Collecte d'informations
 - B. Capacités opérationnelles

Deux groupes francophones et un groupe anglophone ont été constitués.

Les travaux de groupes ont été poursuivis jusqu'à 18h.

2.2 Déroulement du 2ème jour

Trois temps forts ont marqué le 2^e jour des travaux. D'abord la restitution des travaux de groupes, la déclaration de l'atelier et la conclusion des travaux.

2.2.1 La restitution des résultats des travaux de groupes

Entamés la veille aux environs de 16 heures, les travaux de groupes se sont poursuivis le lendemain jusqu'à 11 heures, heure à laquelle les résultats des travaux ont été présentés en plénière. La synthèse de la présentation des résultats de travaux de groupe est ainsi présentée :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de travail ;
- Le renforcement des programmes d'appui à la création d'emplois pour les jeunes ainsi l'augmentation des enveloppements financiers et accompagnement technique nécessaire ;
- L'accès aux soins de santé et amélioration des pensions de retraite
- La mise en place de piliers de sécurité au travail ;
- La ratification et mise en œuvre des normes internationales du travail ;
- L'élaboration de plans d'actions contre les pires formes du travail des enfants et contre les mauvaises pratiques de sous-traitance ;
- La mise en place et renforcement de cadres tripartites de dialogue social pour la mise en œuvre du PPTD et la révision des conventions collectives interprofessionnelles et sectorielles ;

En termes des stratégies syndicales, les participants ont proposé :

- La mise en place d'un observatoire syndical pour le travail décent ;
- La création d'un réseau national stratégique connecté à d'autres réseaux régionaux et internationaux ;
- Le recours aux compétences académiques ;

Les différents rapports de groupes sont présentés en annexe 3.

2.2.2 La voie à suivre et conclusions

Cette session a été placée sous la direction du Président du Comité des jeunes de la CSI-Afrique, le camarade SOARE Drissa de la CNTB (Burkina-Faso) et de la camarade UMURUNGI Emelyne du COTRAF(Rwanda), Vice-présidente du Comité des jeunes de la CSI-Afrique.

Après la restitution des travaux de groupes, une ébauche de déclaration a été lue à l'assistance par le camarade AMOUSSOU Coovi Anselme de la CSA Bénin. Après correction et intégration des différentes observations des participants, la version

définitive de la déclaration a été adoptée à la reprise des travaux à 14h. Dans ce document, les participants ont pris un certain nombre d'engagements en ce qui concerne entre autres :

- l'appropriation et la vulgarisation du contenu du programme mondial pour l'emploi et de l'agenda pour un travail décent ;
- la mise en place au niveau des pays d'un observatoire syndical de veille dans la mise en œuvre du programme pays pour le travail décent ;
- la création tant au niveau national que régional des alliances stratégiques en vue de réaliser l'unité d'actions syndicales en faveur des PPTD ;
- la formulation au sein des organisations syndicales, de propositions concrètes permettant d'accélérer la création d'emplois décents et le renforcement des systèmes de protection sociale en vue de garantir le respect des normes du travail.

Avant l'adoption de la feuille de route, les débats ont tourné autour de :

- L'opérationnalisation de la feuille de route ;
- La mise en place d'un comité de suivi pour évaluer les actions à la base ;
- La création d'un blog d'adresses Email des participants pour les échanges d'informations autour du sujet.

L'intégralité de la déclaration finale est présentée en annexe 4.

Ensuite le Président du Comité des jeunes a présenté le comité et a fait un rapport sur les activités réalisées depuis 2009. Il a insisté sur la nécessité surtout dans les pays francophones où il y a plusieurs centrales de créer un comité de jeunes à l'échelle nationale en vue de coordonner l'unité d'actions syndicales.

Dans l'esprit des participants, ils souhaiteraient que cet atelier ait des impacts dans la mise en œuvre de politiques à travers la réalisation de projets.

Pour finir, le Coordonnateur du projet⁴, le camarade Kouglo Lawson-Body a, au nom du Secrétaire Général de la CSI-Afrique, remercié les participants pour leur mobilisation au cours de ces 5 jours de travaux ardues et pour leur implication à la réussite des travaux de cet atelier.

Il les a également invités à prendre des initiatives pour organiser des actions visant la promotion du travail décent ainsi que des échanges d'information sur les questions en lien avec le PPTD. Il a enfin souhaité à tous et à chacun un bon retour dans son pays.

Les travaux de l'atelier ont été clôturés à 15h 30 minutes.

Annexes

Annexe 1 : Liste des participants

CSI-AFRIQUE, Projet 4- Renforcement des interventions dans le domaine de la politique économique et sociale
Atelier sur l'élaboration de documents de politiques sur le travail décent
Lomé, Togo, 21 - 22 octobre 2010

LISTE OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PAYS ORGANISATION	NOMS	Fonction	Email	Contact
1	BENIN / CSA	AMOUSSOU COOVI ANSELME	Enseignant / Membre syndical	avrils1562001@yahoo.fr	00229 97011857
2	BENIN / UNSTB	VODOUGNON DEGLA MARCEL	Juriste / Syndicaliste	degmarvod@yahoo.fr	00229-95859666 / 97170432
3	BURKINA / CNTB	SOARE DRISSA	Président Comité Jeunes de la CSI Afrique	drisoare@gmail.com	00226-76651075 / 70734609
4	CONGO BRAZZA / CSC	EVARISTE LIMINGUI	Laborantin / SG Syndicat de base	evariste_limingui@heineken.nl	00242-6664893 / 4141381
5	GHANA / GFL	ELLIS KOOMSON	Research Officer	gflgha@gmail.com	00233-0208970608
6	GHANA TUC	FREDA S. FRIMPONG	Youth Desk Officer	afiastephanie@gmail.com	00233-244701295
7	GHANA TUC	JONATHAN TETTEH	Organiser	expo299h@yahoo.com / tetteh.jna@gmail.com	00233-279848367
8	GUINEE / USTG	KADIATOU BAH	Enseignante / Membre syndical	kadidonghol@yahoo.fr	00224-62556207 / 64935217
9	GUINEE-BISSAU / UNTGB	ALBERTINHO J. M. FOMENTO	Membre Conseil central / Responsable pour affaire des jeunes	alberto_024@yahoo.com	00245-5978604
10	MALI / CSTM	GUINDO NASSOUN TRAORE	Enseignante	traore.nassoun@yahoo.com	00223-66690295

N°	PAYS ORGANISATION	NOMS	Fonction	Email	Contact
11	MALI /UNIM	AMADOU SAMAKE	Enseignant/ SG de la commission Nationale des jeunes	amadousamake@ymail.com / cnjtuntm2009@yahoo.fr	00223-20233976 / 76278223
12	MAURITANIE / CLTM	MOCTAR OULD M'KHAITIR	Secrétaire Confédéral aux études, Planification et Administration	drmokh2001@yahoo.fr	00222-6839365
13	NIGER / USTN	MAÏDOUKA OUMAROU	Législateur syndicaliste / SG SYNMAE	maidouka1@yahoo.fr	00227-96964660
14	RWANDA / COTRAF	UMURUNGI EMELYNE	Vice-Présidente Comité Jeunes de la CSI Afrique	lynamarquise@yahoo.fr	00250-788536847
15	TOGO / CNTT	OBIM AMA KAFUI	SC chargée des activités culturelles	obim62@yahoo.fr	
16	TOGO / CSTT	BLANTARE REINE	Membre C-Jeunes	synatrama@yahoo.fr	00228-9106680
17	TOGO / CSTT	KPAKPABIA TCHAA	Membre syndical	kpakpabia.joseph@yahoo.fr	00228-9053239 / 8480807
18	TOGO / UNSIT	ABALO KODJO	Enseignant / SG SYLECT	ababa2004@yahoo.fr	00228-9836574
19	UGANDA / NOTU	KATENDE PATRICK	Chairman NOTU Youth Committee	patrickatende@yahoo.com	00256-7718452326 / 700261736
20	ZIMBABWE / ZCTU	MTIMBA GODFREY	Youth committee member ITUC -Africa	mtimbagodfrey@gmail.com	00263-0773897886
21	CSI-AFRIQUE	KOUGLO B. LAWSON-BODY	Economiste	kouglolawson@yahoo.fr	00228 -9175204
22		JULES ETSRI HOMEVOH	Consultant	julehomevoh@yahoo.fr	00228-9181086

Annexe 2 : Agenda de l'atelier

CSI-AFRIQUE, Projet 4- Renforcement des interventions dans le domaine de la politique économique et sociale

Atelier sur l'élaboration de documents de politiques sur le travail décent

Lomé, Togo, 21 – 22 octobre 2010

Programme provisoire

1^{ère} journée

- Session 1 - 9h – 9h30 : Ouverture
 - Objectifs
 - Questions méthodologiques
 - Informations diverses
- 9h30-10h00 : Pause
- Session 2 - 10h00-11h30h : Le travail décent, un outil pour la promotion du développement en Afrique
 - Communication 1 sur le thème
 - Débats
- Session 3 - 11h30-13h00 : L'Agenda du travail décent
 - Communication 2 sur le thème
 - Débats
- 13h-14h00 : Pause déjeuner
- Session 4 - 14h00 – 15h30 : Les stratégies de promotion du travail décent en Afrique
 - Communication 3 sur le thème
 - Débats
- 15h30 – 16h00 : Pause
- Session 5- 16h00- 18h00 : L'action syndicale pour la mise en œuvre des politiques de travail décent en Afrique
 - Travaux pratiques sur les priorités syndicales concernant le travail décent
 - Travaux en petits groupes sur les stratégies et réponses syndicales face à la crise du travail décent dans les pays africains

2^{ème} journée

- Session 5 suite- 9h – 10h30 :
 - Travaux en petits groupes sur les stratégies syndicales : finalisation des documents de travail
- 10h30 – 11h : Pause
- Session 6 11h- 13h00 : Restitution des travaux de groupes
- 13h-14h00 : Pause déjeuner
- Session 7 - 14h- 15h30 : Voie à suivre et conclusions de l'atelier
 - Feuille de route et actions futures
 - Clôture

Annexe 3 : Rapports des groupes de travail

- Groupe francophone 1

Président :	Evariste Limingui	(Congo Brazza / CSC)
Rapporteur :	Albertinho J. M. Fomento	(Guinee-Bissau / UNTGB)
Membres :	Abalo Kodjo	(Togo / UNSIT)
	Amoussou Coovi Anselme	(Benin / CSA)
	Kadiatou Bah	(Guinee / USTG)
	Soare Drissa	(Burkina / CNTB)

I- Création d'emploi

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de travail
- Renforcement des programmes d'appui à la création d'emplois pour les jeunes ainsi l'augmentation des enveloppements financières et accompagnement technique nécessaire
- Assurance de formations continues

II- Protection sociale

- Permettre l'accès aux soins de santé et améliorer des pensions de retraite
- Favoriser les couches vulnérables
- Mettre en place les piliers de sécurité au travail
- Augmenter les SMIG
- Renforcer les capacités des régimes d'assurances existants
- Mettre en œuvre le processus de réalisation du régime d'assurance maladie universel

III- Respect des droits fondamentaux au travail

- Ratification et mise en œuvre des normes internationales du travail
- Elaboration d'un plan d'actions contre les pires formes du travail des enfants et contre les mauvaises pratiques de sous-traitance.

IV- Dialogue social

- Mettre en place et renforcer les cadres tripartites de dialogue social pour la mise en œuvre du PPTD
- Mise en place et révision des conventions collectives interprofessionnelles et sectorielles.

Groupe francophone 2

Président :	Vodougnon Degla Marcel	(Benin / UNSTB)
Rapporteur :	Amadou Samake	(Mali / UNIM)
Membres :	Kpakpabia Tcha	(Togo / CSTT)
	Moctar Ould M'khaitir	(Mauritanie / CLTM)
	Maïdouka Oumarou	(Niger / USTN)
	Blantare Reine	(Togo / CSTT)
	Guindo Nassoun Traore	(Mali / CSTM)

I- Objectifs de l'action syndicale au niveau national

Enjeux et défis du pays

- Syndicalisation massive et spécialisation syndicale
- Renforcement des capacités des syndicats et la promotion du dialogue social
- La gouvernance syndicale (démocratie interne)
- Implication effective des femmes et des jeunes dans les sphères de décisions
- Ratification et mise en œuvre effective des NTT
- Respect et application des engagements par l'Etat

Priorités syndicales concernant le travail décent

- Renforcer et étendre la protection sociale à tous
- Concrétisation du travail décent pour un dialogue social dynamique
- Améliorer la productivité par la création d'emplois décents

Stratégies syndicales

- Mise en place d'un observatoire syndical pour le travail décent
- Faire appel aux compétences académiques
- Travailler en synergie et coordonner les propositions
- Promouvoir l'emploi rural par la modernisation de l'agriculture

II- Moyens d'action de l'action syndicale

La CSI internationale et la CSI-Afrique se sont approprié le programme relatif au travail décent. Elles ont réagi par des propositions et déclarations. Par contre nos centrales syndicales se sont faiblement approprié le programme et n'ont naturellement pas fait de propositions conséquentes.

Dans nos pays les instruments suivants doivent être mise en place en plus de l'instauration et /ou du développement de l'intersyndical. Il s'agit de :

- Un observatoire syndical de veille pour le travail décent
- Un réseau national stratégique connecté à d'autres réseaux régionaux et internationaux

- Groupe anglophone

Ellis Koomson	(Ghana / GFL)
Freda S. Frimpong	(Ghana TUC)
Jonathan Tetteh	(Ghana TUC)
Umurungi Emelyne	(Rwanda / COTRAF)
Katende Patrick	(Uganda / NOTU)
Mtimba Godfrey	(Zimbabwe / ZCTU)

QUESTIONS	OBJECTIFS	STRATERGIES
Taux élevé de chômage des jeunes dans pays Africains	Augmentation de l'emploi des jeunes de 60 % à 2015	Organiser les jeunes sans emploi en groupes et Encourager la formation professionnelle pour le développement et la productivité. Disposition d'équipements d'éducation polytechnique. Éducation gratuite du primaire au niveau secondaire. Introduction de bourses pour étudiants indigents mais brillants. Mise à niveau de polytechniques au niveau des différents degrés.
Manque de représentation des syndicats au sein des comités gouvernements nationaux et. régionaux	Augmenter la représentation des syndicats	Les comités d'Observatoire de l'éducation technique doivent être mis en place par des Syndicats. Sans nul doute l'entrée de comités affecterait la politique future des gouvernements de en matière d'éducation. Contrôle et dépistage des politiques du gouvernement. Éviter la contribution remplie d'inexactitudes factuelles. Les représentants de syndicats en comité doit être des officiers de recherche compétents. Quoi que la présentation pendant le comité doit être basée sur la vertu de principe aussi bien que la prédisposition de leurs capacités intellectuelles.
Inefficacité économique des politiques mises en œuvre par des gouvernements Africains	Changement de paradigme dans industrialisation à l'horizon de 2015	Des pays africains doivent apprendre d'autres pays en voie de développement et développés. Par exemple. Le Brésil et la Chine.
Exode des cerveaux	Faciliter l'industrialisation	Plaidoyer et campagne pour assurer la création d'emplois décents

DROITS AU TRAVAIL		
QUESTIONS	OBJECTIFS	STRATÉGIE
Faibles structures institutionnelles et légales	Renforcer les structures légales et institutionnelles	Ressource pour les établissements légaux pour aider promouvoir les droits fondamentaux des ouvriers
Respect pour syndicat et des droits humains	Renforcer les syndicats et les droits humains au travail	Promulgation de législations diverses sur les syndicats et les droits de l'homme Plaidoyer et campagne sur les syndicats et droits de l'homme. Sensibilisation des ouvriers et employés non syndiqués sur la signification du syndicalisme et sa ramification positive sur la productivité.
PROTECTION SOCIALE et DIALOGUE SOCIAL		
Manque de la protection sociale pour des ouvriers	Disposition de sécurité sociale pour tous les ouvriers	Plaidoyer pour les règlements de pensions complètes qui engloberont le secteur informel. Sensibilisation d'ouvriers pour exiger protection sociale de dépositaires (gouvernement et employeurs).
Dialogue social	Contrôler la mise en œuvre de PPTD et PME	Renforcer les relations tripartites. Suivi pour assurer le lien entre PPTD et PME. Contrôle cohérent de budgets d'Etat et d'autres politiques nationales pour identifier les éléments d'obligations pour le gouvernement.
PPTD et PME	Mise en œuvre	Assignation budgétaire sous-régionale pour la mise en œuvre. Augmentation l'ordre du jour sur l'intégration régional. Réorientation des populations
Ressources (techniques, humaines et financières)	Mise en œuvre	Equiper des centres de recherche syndicale. Renforcement des capacités pour syndicats. Assignation de budget d'état. Appui de l'OIT. Les syndicats doivent former des alliances avec des établissements universitaires pour des activités de recherche.

Annexe 4 : Déclaration finale

Atelier sur l'élaboration de documents de politique sur le travail décent, CSI-Afrique, Lomé, les 21 et 22 octobre 2010

DECLARATION FINALE

Nous, jeunes leaders syndicalistes de la région Afrique, réunis au siège de la CSI-Afrique, à Lomé (au TOGO) les 21 et 22 octobre 2010, dans le cadre de l'Atelier sur l'élaboration de documents de politique sur le travail décent, après avoir fait l'état des lieux de la mise en œuvre des Programmes Pays pour le Travail Décent (PPTD) dans nos différents pays, faisons les constats suivants :

Aujourd'hui, la situation des populations africaines en général et des travailleurs en particulier est rendue difficile par la crise économique et financière internationale. L'incidence sur le taux de pauvreté et la qualité du travail est dramatique. On dénombre près de 50% de pauvres, 30% de chômeurs ou de sous-employés surtout dans le rang des jeunes et des femmes avec une forte progression de l'économie informelle.

Les économies africaines sont de plus en plus marginalisées par les solutions qui sont apportées aux conséquences de la crise par les pays développés qui semblent vouloir profiter de cette situation pour siphonner davantage les richesses de l'Afrique et la rendre plus vulnérable à des crises futures. Dans le domaine de la promotion du travail décent et de la mise en œuvre de politique sur le travail décent en Afrique, des initiatives et actions sont nécessaires pour impulser un changement significatif au niveau des conditions de travail.

Les Programmes Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) constituent le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités en vue de l'atteinte des OMD. Ils font suite à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en juin 2008 à la Conférence internationale du Travail à GENEVE. Ces programmes sont d'autant plus d'actualité pour nos pays qu'ils peuvent être une alternative aux conséquences néfastes de la crise économique et financière.

Malgré l'urgence de la situation, sur les cinquante-trois (53) pays que compte l'Afrique, seulement 21 ont déjà signé leur PPTD. Dans 25 autres pays les dits programmes sont en cours d'élaboration ou de signature. L'Afrique paraît donc avoir accusé du retard dans la mise en œuvre des réformes contenues dans la Déclaration de l'OIT sur la thématique. Pourtant les indicateurs du BIT sont connus des Etats africains qui, malheureusement, n'ont pas les moyens nécessaires pour leur réalisation.

Cette faiblesse des performances en matière d'élaboration et de mise en œuvre des PPTD en Afrique s'explique aussi par l'absence ou la faible implication des organisations syndicales et des travailleurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des

politiques de développement de leurs différents pays. Cela ne favorise point la prise en compte des préoccupations essentielles des travailleurs.

Au regard des constats ci-dessus, les jeunes leaders syndicalistes ont convenu de la nécessité de mesures urgentes dans les domaines suivants :

- L'engagement des Gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des Programmes Pays pour un Travail Décent qui prennent en compte les préoccupations et les réalités des populations préalablement consultées.
- Le Pacte Mondial pour l'Emploi et l'Agenda pour travail décent devront guider les politiques de restructuration économique engagées pour soulager les populations.
- L'appui du BIT pour le renforcement des capacités des ressources humaines dans le cadre du PPTD.
- L'implication effective des organisations syndicales dans le renforcement des capacités des travailleurs pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PPTD.

Dans ce cadre, les jeunes leaders syndicalistes ont pris les engagements suivants :

1. S'informer, s'appropriier et vulgariser le contenu du PME et de l'Agenda pour un travail décent.
2. Mettre en place au plan national un observatoire syndical de veille dans la mise en œuvre du PPTD.
3. Susciter l'élaboration des PPTD dans leurs pays respectifs puis participer activement à leur mise en application rigoureuse.
4. Créer au plan national, sous-régional et régional des alliances stratégiques en vue de réaliser l'unité d'actions syndicales en faveur des PPTD. Pour ce faire, utiliser cet Atelier comme point de départ de la mise sur pied d'un réseau des jeunes syndicalistes pour un travail décent.
5. Se former à la lecture, au décryptage et à l'analyse de documents de politique économique et sociale dans le but d'améliorer la participation des syndicats à la mise en œuvre et au suivi des réformes indispensables à la sortie de crise.
6. Œuvrer à la syndicalisation des travailleurs du secteur de l'économie informelle en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie et de travail.
7. Formuler et rendre publiques, au sein de leurs organisations syndicales faitières, des propositions concrètes pour accélérer la création d'emplois, renforcer les systèmes de protection sociale, garantir le respect des normes du travail et améliorer la qualité du dialogue social.

Fait à Lomé le 22 octobre 2010.

Annexe 5 : Photo de groupe

